

# La Chronique

de la Ligue des droits de l'Homme asbl

Bureau de dépôt : Bruxelles X - Périodique bimestriel

Editeur responsable : Benoît Van der Meerschen

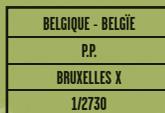
22, rue du Boulet à 1000 Bruxelles

ldh@liguedh.be | www.liguedh.be

Tél. 02.209 62 80 | Fax 02.209 63 80

**N°142 | NUMÉRO SPÉCIAL**

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DU FONDS TRIODOS



## Images de la précarité

# La Ligue dans VOTRE quotidien

Vous souhaitez vous investir dans une section locale ? La Ligue des droits de l'Homme est aussi près de chez vous.

## La Louvière

Marie Louise ORUBA  
Tél. : 064/22 85 34  
mloruba@hotmail.com

## Louvain la Neuve

Kap Droits de l'Homme  
Passage des Dinandiers, 1/208  
1348 Louvain-la-Neuve  
kapdroitsdelhomme@  
kapuclouvain.be

## Namur

Henry BRASSEUR  
h\_brasseur@yahoo.fr

## Verviers

Jeannine CHAINEUX  
Rue Michel Pire, 17  
4821 Andrimont  
Tél. : 0474/75 06 74  
jeanine.chaineux@cgsps.be

## NOUVELLE REGLEMENTATION EN MATIERE DE DEDUCTIBILITE FISCALE DES LIBERALITES

**A PARTIR DU 1ER JANVIER 2011, LE MONTANT MINIMAL DES DONS DEVRA S'ÉLEVER À 40€ OU PLUS, POUR ÊTRE FISCALEMENT DÉDUCTIBLE.**

L'article 176 du Code des Impôts CIR92 prévoit une adaptation automatique de certains montants, après dépassement d'un indice pivot. Suite à l'augmentation de l'indice des prix de consommation ces derniers mois, le montant minimal des dons devra s'élever à 40€ ou plus, pour être fiscalement déductible.

**Information importante à l'attention des donateurs qui effectuent déjà des versements au moyen d'un ordre permanent :** si vous souhaitez encore faire usage de la déduction fiscale, merci de veillez à donner les instructions nécessaires à votre institution financière de sorte que le montant total versé durant l'année calendrier 2011 atteigne 40€.

## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante qui ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue à agir au quotidien pour la défense des droits fondamentaux. Vous pouvez nous soutenir concrètement :

→ A partir de 65€ (52,50€ étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre donateur**. Vous recevrez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...), et le bimestriel «La Chronique».

→ A partir de 25€ (12,5 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés ...), vous devenez **membre**. Vous recevrez la carte de membre et la Chronique.

→ A partir de 40€, vous devenez **donateur**. Depuis le 1er janvier 2011, le montant déductible est de 40€.



**La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Le bilan financier de la Ligue pour l'année 2009 est consultable sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)**

Ligue des droits de l'Homme asbl · Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 · Fax : 02 209 63 80 · Courriel : [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be) · Web : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

## Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse..... € (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse..... € (à partir de 25€/12,5€)
- Je souhaite devenir **donateur** et je verse ..... € (déductible à partir de 40€)

**sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85**

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur **[www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)** et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Année de naissance : ..... Profession : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Signature : .....

«Sauf mention contraire, les photos illustrant les articles sont issues du DVD  
«Images de la précarité» de Perrine Ledan.

Céline Romainville, ancienne Présidente de la Commission Droits économiques et sociaux

# Le droit à l'éducation et la précarité

La pauvreté est une violation des droits les plus fondamentaux.  
Elle entrave l'exercice des droits humains et affecte les personnes  
dans ce qu'elles ont de plus intime.

La pauvreté est multidimensionnelle. Elle n'est pas seulement une privation des ressources matérielles nécessaires pour satisfaire ses besoins. Elle affecte plus généralement les conditions de vie, elle implique un «déclassement» des individus et les «disqualifie» socialement. La pauvreté est ainsi une situation socialement construite : «être pauvre, signifie aussi être désigné comme tel». Cette désignation se fait souvent par la réduction, dans les discours, de la souffrance des personnes vivant la pauvreté à une situation de dépendance, voire à une responsabilisation et à une culpabilisation des individus par rapport à cette souffrance.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il nous a semblé important de travailler, au sein de la Commission des droits économiques, sociaux et culturels de la Ligue des droits de l'Homme, sur les rapports qu'entretiennent la pauvreté et le droit fondamental à l'éducation. L'idée était d'envisager l'ensemble des conséquences que la pauvreté implique sur le droit à l'éducation, mais aussi de mettre en lumière les mécanismes qui empêchent ce droit de jouer son rôle d'instrument de lutte contre la pauvreté.

Pourquoi l'ascenseur social que constitue l'école est aujourd'hui «en panne»? Quels sont les mécanismes de relégation qui expliquent qu'une grande partie des enfants vivant dans des familles pauvres se retrouvent dans des filières d'enseignement dévalorisées et qui ne correspondent pas à leurs compétences? Comment identifier les obstacles qui empêchent le droit à l'éducation de jouer son rôle d'outil de lutte contre la pauvreté?

C'est afin de répondre à ces questions que le projet «Images de la précarité» a été mis sur pied en partenariat avec une classe d'élèves enthousiastes de l'Institut de la Sainte famille d'Helmet, leurs fantastiques professeurs et avec l'A.M.O. Le Toucan, un service dynamique d'aide à la jeunesse en milieu ouvert à Molenbeek et ses formidables animateurs.

Le but du projet était de permettre aux jeunes de répondre aux questions que l'on vient d'évoquer. Ainsi, l'idée était de donner la parole aux jeunes et de leur fournir les instruments pour leur permettre d'évaluer la mise en œuvre du droit fondamental à l'éducation dans les questions qui touchent à la précarité.

Plusieurs étapes ont ponctué cette démarche d'évaluation de l'effectivité d'un droit dans les situations de pauvreté. D'abord, une série de rencontres avec des professionnels, avec des experts du vécu ont donné à ces jeunes des clés pour comprendre les enjeux qui se jouent dans la relation entre pauvreté et droit à l'éducation. Ensuite, c'est à travers des activités créatives comme le Théâtre forum et les arts plastiques que les jeunes ont exprimé leurs opinions sur ces enjeux. Le résultat de ce projet est un petit film, qui forme l'aboutissement de la démarche participative d'évaluation. Au nom de la Commission, il reste, avant de visionner ce film, à saluer le travail et le dynamisme de l'ensemble des intervenants, qu'ils soient ici remerciés de leur investissement dans ce projet!

(1) Délégué Général aux droits de l'enfant. Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles, Novembre 2009.

## «Les mots pour le dire»

Durant les 4 mois, une quarantaine de jeunes d'une école et d'une AMO bruxelloise ont envisagé et exploré divers aspects de la pauvreté et de la précarité à l'occasion de la réalisation du document audiovisuel «Images de la précarité». Qu'en auront-ils retenu?

Ce numéro spécial de la Chronique sera émaillé, tout au long de ses pages, des mots utilisés par ces élèves pour décrire leur expérience.

### Comité de rédaction

Emmanuelle Delplace,  
David Morelli,  
Dominique Rozenberg

### Ont participé à ce numéro

Stephan Backes, Colin Dehouwer,  
Bernard De Vos, Perrine Ledan,  
Christine Mahy, David Morelli,  
Dominique Rozenberg

### Dessins

Max Tilgenkamp  
www.stripmax.com

### Graphisme

© Laboratoire Graphique  
Daniel Renzoni  
info@laboratoiregraphique.be  
www.laboratoiregraphique.be

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

### Remerciements :

La Ligue travaille grâce à l'aide du Réseau Financement Alternatif, de Credal et de la Province du Brabant wallon. Afin d'étayer sa réflexion, La Ligue des droits de l'Homme utilise constamment les Codes Larcier.

Avec le soutien de



# Les droits de la seconde génération sont-ils des droits de seconde zone ?

Les droits économique et sociaux, de par leur « nature » et leur coût, sont mis en œuvre de manière plus ou moins approfondie d'un pays à l'autre. Ils constituent pourtant un socle fondamental pour échapper à la précarité.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) juxtapose en son sein deux catégories de droits humains fondamentaux : les droits civils et politiques (droit à la vie, droit de vote, liberté d'expression, liberté de religion, droit de propriété... on les appelle les « droits de la première génération » ou « droits-libertés ») et les droits économiques et sociaux (droit au travail, au logement, à la santé, à la sécurité sociale, droit de grève... dénommés également droits de la deuxième génération).

Lors du vote de la DUDH à l'Assemblée générale, le 10 décembre 1948, seuls cinq articles faisaient référence aux droits économiques, sociaux et culturels. La Déclaration développant presque exclusivement les droits civils et politiques, tous les États communistes de l'époque s'étaient abstenus pour manifester leur désaccord avec cette tendance individualiste trop affichée.

**Deux Pactes internationaux** Après l'adoption de la DUDH qui, rappelons le, n'a pas de portée juridique, il restait à élaborer des textes pouvant faire l'objet d'engagements fermes de la part des États. Il faudra près de vingt ans de longs et difficiles travaux pour aboutir, en 1966, à l'adoption de deux Pactes internationaux - l'un, relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) l'autre, relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) - qui donnent leur portée d'obligations juridiques aux droits énoncés dans la Déclaration. L'élaboration de deux Pactes distincts, qui reflètent les deux catégories de droits humains, laissait aux États une plus grande latitude pour adhérer, en fonction de leurs affinités, à l'un ou l'autre Pacte, ou aux deux à la fois.

**Des applications différenciées** D'emblée, les deux Pactes ne furent pas placés sur un pied d'égalité. En effet, alors que le PIDCP adopte une formulation telle que les droits reconnus s'imposent directement aux États, la formulation du PIDESC ne présente pas le même degré de contrainte pour les États parties. La nature des obligations juridiques et les mécanismes de contrôle juridictionnels qui en découlent diffèrent. Cette situation de fait fige l'opinion qui prévalait alors et selon laquelle les DES seraient d'une « nature » différente des droits civils et politiques et que cette différence doit se refléter dans leur régime juridique. La mise en œuvre de ces droits n'exigerait de l'État que des abstentions et pas des interventions, leur réalisation serait coûteuse au contraire de celle des droits civils et politiques. Ce sont ces considérations qui sont à l'origine de la clause de « réalisation progressive » de ces droits au maximum des ressources disponibles... et de l'impression qu'il s'agit de droits fondamentaux de seconde zone.



« On se rend compte un peu de ce qui se passe autour de nous. Ça évite de toujours penser qu'à soi. » **(Sara 4c)**

## Les DESC en Belgique

Concrètement, en Belgique, les DESC sont essentiellement consacrés et/ou protégés par le biais de trois outils juridiques :

### 1. L'article 23 de la Constitution belge consacre les DES : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. »

Cet article ne permet pas au citoyen d'invoquer son droit devant une juridiction afin d'obtenir un dédommagement s'il n'est pas respecté ou mis en œuvre. Cependant, il affirme des objectifs pour le législateur et il a été pensé comme le moteur d'une dynamique politique.

#### Art. 23. - Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

Ces droits comprennent notamment :

- 1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;
- 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- 3° le droit à un logement décent;
- 4° le droit à la protection d'un environnement sain;
- 5° le droit à l'épanouissement culturel et social.

### 2. La Charte sociale européenne révisée adoptée le 3 mai 1996

La Belgique a ratifié cette Charte le 10 mai 2004 mais ne s'est pas engagée à respecter l'ensemble des paragraphes. C'est le cas notamment en matière de droit des personnes âgées à une protection sociale, de droit à la dignité au travail et de droit au logement. Tous les ans, la Belgique doit présenter un rapport sur l'application de différents articles au Comité européen des droits sociaux. Depuis juin 2003, un mécanisme de réclamation collective permet aux simples citoyens, à travers les associations, de poursuivre leur Etat pour manquements à la Charte.

### 3. Le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels

Ce Pacte «devrait» s'appliquer directement et immédiatement dans le cadre du système juridique interne de chaque État partie. Cela permettrait aux personnes de demander aux tribunaux d'assurer le respect de leurs droits. Le Pacte exige donc de prévoir des garanties juridictionnelles, soit un droit de recours devant les tribunaux et la possibilité effective d'y accéder. Tous les 5 ans, les États sont obligés de fournir un rapport détaillé sur application du PIDESC dans leur pays. Ce rapport doit démontrer comment les lois, les politiques, les décisions judiciaires et les autres actions du gouvernement respectent le PIDESC et améliorent le respect des droits qu'il garantit. Les citoyens, regroupés en association, ont la possibilité de remettre un contre rapport. Un droit de recours individuel est en processus de discussion.

**Une interdépendance fondamentale** Au-delà du clivage et des faits historiques, les droits fondamentaux doivent être envisagés comme résolument interdépendants. Il ne saurait en effet y avoir de réelle liberté sans une vraie justice sociale.

Pour prévenir les parcours de vulnérabilité sociale, de déchéance et de pauvreté, nos responsables politiques doivent urgemment répondre à un triple défi :

- investir dans un enseignement de qualité qui participe à l'émancipation de tous ;
- garantir le développement d'un marché de l'emploi suffisant et accessible à tous ainsi qu'une offre de formation de qualité ;
- préserver, par le biais d'une fiscalité équitable, un système de sécurité sociale qui garantisse l'accès aux droits sociaux de base pour tous.

Comme en témoigne ce numéro spécial, ce n'est qu'à cette triple condition que les droits économiques, sociaux et culturels des citoyens pourront être garantis.

# Pauvre école !

Le 20 novembre 2009, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, et à la veille de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, je remettais au parlement et au gouvernement de la Communauté française un rapport thématique, intitulé « Incidences et conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et les familles ».

Rapport participatif, fruit de nombreuses rencontres, celui-ci pointait de nombreux domaines de la vie quotidienne où le droit des enfants n'est simplement pas respecté. Ainsi en matière de santé, d'accès aux loisirs, à la culture ou à la mobilité par exemple, les injustices sont criantes et l'accès à ces premières nécessités restent fortement soumis aux moyens financiers dont disposent les familles.

**Une école en mal d'égalité** Mais c'est bien l'école qui retient l'attention de tous : plutôt que jouer un rôle majeur dans la prévention des exclusions et dans la réduction des inégalités sociales, les professionnels et les familles rencontrées dénoncent le fait que l'école conforte et cultive les inégalités. Ils estiment que le lien entre pauvreté et difficultés scolaires est manifeste et regrettent le maintien d'un système scolaire à deux vitesses. De nombreuses voix s'élèvent pour regretter la sélection des élèves tant à l'entrée des écoles qu'à l'intérieur de celles-ci via, notamment, le redoublement et les réorientations vers les filières techniques ou professionnelles. Paradoxalement, ces dernières se révèlent particulièrement coûteuses, notamment par l'investissement en matériel technique (coiffure, cuisine...). De nombreux cas d'orientations inadéquates vers l'enseignement spécialisé nous ont également été rapportés. Plusieurs témoignages corroborent l'idée que le système scolaire organiserait un système de « retard scolaire », lequel engendre lui-même l'exclusion progressive des enfants (exemple : on exclut d'une école moyenne vers une école moins bonne et ensuite d'une section valorisée vers une section dévalorisée). Les enfants font ainsi l'apprentissage de la disqualification qu'ils intègrent pour la suite de leur parcours scolaire. Pour beaucoup d'intervenants, le système scolaire subit l'effet de marché et de clientélisme et l'enseignement devient un luxe à la portée de quelques uns seulement...

Tous s'accordent pour reconnaître l'importance primordiale de l'école dans la trajectoire personnelle des élèves mais reconnaissent, à l'unisson également, son incapacité fonctionnelle à modifier fondamentalement les conditions de vie des élèves précarisés. Il est peu contestable, en effet, que la meilleure école puisse, par magie, sortir de la misère la famille des enfants qu'elle accueille...

Mais ce constat de l'incapacité de l'école à agir en profondeur sur les causes de la pauvreté peut-il justifier et expliquer l'immobilisme souvent dénoncé au cours des différentes « conférences citoyennes » tenues dans les différents arrondissements à l'occasion de la rédaction du rapport ? Plus délicat encore, comment expliquer que lorsque des actions sont entreprises par l'école pour tenter de réduire les difficultés présentées par les enfants pauvres, ces actions sont souvent jugées inappropriées ou inadéquates par les premiers concernés de sorte que, plutôt que soulager la misère, elle semble l'accentuer encore ?

**Ecole-familles précaires : une profonde incompréhension** Si, selon les témoignages recueillis, certains professionnels de l'enseignement semblent avoir abandonné tout espoir d'agir positivement sur le parcours scolaire des enfants pauvres, estimant qu'il s'agit d'une question qui relève de la compétence de spécialistes, d'autres, inspirés par de très louables intentions, veulent agir. Justement convaincus de l'importance du contexte familial, ils s'adressent prioritairement aux parents, mais l'ignorance des caractéristiques culturelles des classes populaires les entraînent dans des impasses lourdes de conséquences.

L'immense attente des parents des milieux populaires à l'égard de l'école est, par exemple, rarement suffisamment comprise et appréhendée par les enseignants. Peu habiles en matière d'expression et de communication, les parents pauvres ne leur paraissent pas, de surcroît, suffisamment attachés à la réussite de leurs enfants en ne leur assurant pas les moyens traditionnels attachés à la réussite scolaire (régularité, sommeil suffisant, matériel adéquat, participation aux réunions...). C'est ainsi que, sur base de perceptions imparfaites et d'incompréhensions fondamentales, de nombreux enseignants entreprennent de mettre les parents précarisés en conformité avec l'institution scolaire : ce sont eux qui ne sont pas adaptés, eux qui n'élèvent pas leurs enfants comme il faut, eux qui sont pauvres, leurs enfants avec eux...

Le fond de l'affaire touche très vite à la question de la dignité et de la reconnaissance : aux yeux de l'institution scolaire, les parents pauvres ne paraissent pas convenables et ne peuvent être reconnus comme entièrement responsables de leurs enfants. Selon plusieurs parents que nous avons rencontrés, les professionnels de l'enseignement cultivent trop souvent des rapports de domination et d'infantilisation à l'égard des familles. La situation est encore aggravée par le peu de considération avec laquelle les établissements les reçoivent. Il suffit pour s'en convaincre de constater la quasi inexistence de locaux d'accueil décentes proposés pour organiser ces rencontres.



*« J'aurais voulu rencontrer un vrai précaire, un SDF par exemple »*  
(Anas b. 4d)

Du côté des parents, par réaction au traitement qui leur est réservé par l'école, deux types de stratégies face à l'école semblent tenir la corde. Une forme de collaboration ou de coopération, qui se manifeste d'une manière active (adhésion au discours des enseignants) ou passive (docilité liée à une grande résignation). Mais aussi, très souvent, l'évitement et la fuite : l'inactivité socioprofessionnelle, la mauvaise estime de soi, les souffrances diverses, les problèmes de santé rencontrés peuvent facilement les éloigner de la scolarité de leurs enfants. Il nous a souvent été donné d'entendre combien il paraît terriblement difficile de préserver ses prérogatives éducatives lorsque l'essentiel de l'énergie est tourné vers la survie élémentaire. Sans compter un profond malaise lié au complexe d'infériorité éducatif et culturel, initié ou renforcé par l'institution...

Résultat, le partenariat entre l'école et les familles se réduit trop souvent à trois registres : les familles sont soit instrumentalisées comme simples prestataires (apportant aide ou soutien ponctuel pour une fête ou un déplacement), soit perçues comme objets (elles doivent simplement apprendre à être de bonnes familles), soit considérées comme préceptrices (elles doivent tenter d'améliorer les performances scolaires). La légitimité des parents pauvres, leur reconnaissance intégrale en tant que partenaire au sein de l'institution scolaire reste encore à conquérir... On sait pourtant combien cette piètre qualité de la relation « parents-école » influence négativement les trajectoires scolaires des enfants pauvres, pour lesquels l'école représente pourtant une des meilleures opportunités de se démarquer des déterminismes socio-économiques qui touchent leur famille parfois depuis plusieurs générations.

**Mixité à l'école : le pari de la démocratie** Quant à la démocratisation de l'école, il faut reconnaître que nous en avons trouvé fort peu de traces au fil de nos rencontres, de telle sorte qu'elle nous apparaît plutôt comme un véritable leurre.

Le large débat à propos de la mixité sociale à l'école qui provoque d'intenses remous au sein de la Communauté française depuis plusieurs années a bien mis en évidence l'insupportable dualité de notre enseignement. Si le choix reste libre, il est bien différent selon qu'on appartienne à l'école des pauvres ou à l'école des riches : la première se résume à obtenir une qualification permettant de se placer dans l'échelle des tâches d'exécution, la deuxième permet de placer l'activité professionnelle au service de l'épanouissement individuel comme le recommande la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant et comme le prévoit pourtant le décret missions... L'échec des nouvelles politiques, dont celle attachée à la discrimination positive, est sans doute lié, pour l'essentiel, au fait que nos écoles ont continué à être organisées selon le principe de la compétition, de la sélection et de l'orientation, avec comme outil principal, la note qui permet de départager, dans la performance, les meilleurs...

Dans ce système élitiste et concurrentiel, les enfants des familles pauvres sont doublement lésés. D'abord parce que dans le cadre d'une pédagogie basée sur la compétition, ils font l'objet d'un rejet global de la part des enfants « ordinaires » : le système pédagogique n'entraîne pas de mécanismes de solidarité mais au contraire des attitudes d'exclusion de la part de ceux qui appartiennent aux classes sociales et culturelles les plus aisées. Ensuite parce que, même si l'exclusion directe et volontaire reste marginale, les enfants des familles pauvres ne peuvent, faute d'actions spécifiques en leur faveur, répondre aux attentes de la « pédagogie compétitrice ». Faute de pouvoir être soutenus par leurs parents qui sont, eux aussi, touchés par le discrédit, cette incapacité représente pour ces élèves précaires un redoutable mécanisme d'exclusion occulte, insidieux mais terriblement efficace...

La pauvreté, c'est donc aussi l'affaire des enseignants et de l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'école. Les enfants pauvres requièrent une attention spécifique, parce que les enjeux scolaires revêtent pour eux une force particulière, parce qu'ils imposent à l'école des exigences supplémentaires de dignité et de stabilité en raison de leur vulnérabilité au sein de l'institution.

**Gratuité, j'écris ton nom !** Enfin, l'absence de gratuité à l'école, pourtant prévue et organisée dans divers textes légaux, continue à causer d'innombrables problèmes dans la relation des familles précaires à l'école. Cette question reste particulièrement sensible lors d'organisation d'événements spécifiques (activités culturelles ou sportives) pour lesquels la participation financière des parents est requise, de même que lors d'organisation de classes vertes ou de neige. Les intervenants regrettent la mise à l'écart des enfants et des familles à ces occasions et dénoncent la véritable « pollution » des relations par l'argent entre élèves et enseignants (particulièrement dans les petites classes).



# Précarité : images et reflets

Faire un film sur la précarité et le droit à l'éducation avec des jeunes, tel était le cahier des charges fixé par la LDH et sa Commission Droits économiques, sociaux et culturels.

Pour cet outil pédagogique destiné, entre autres, aux jeunes du secondaire en Communauté française, c'était évidemment auprès des... jeunes qu'il était nécessaire de recueillir la matière première. Conçu comme une enquête sur les liens qui unissent pauvreté et école, le film s'est rapidement concentré sur l'image que certains jeunes, ont de la pauvreté. Comment se situent-ils eux-mêmes par rapport à la précarité ? Et puis, d'abord, c'est quoi être pauvre ? C'est dans une école technique de la commune de Schaerbeek et dans l'AMO (Aide en Milieu Ouvert) le Toucan située dans le centre de Bruxelles que la LDH a choisi d'interroger des jeunes du secondaire sur la précarité. Cette plongée au cœur de l'école et de ses acteurs, c'est aussi une plongée au sein d'une population qui, sans être pauvre, ne bénéficie pas du même capital de départ que des jeunes de quartiers aisés. Être pauvre, c'est être sans abri, c'est être sans travail mais c'est aussi, parfois, être sans savoir. C'est ce que les jeunes ont découvert au cours de ce projet avec l'aide de l'équipe de la LDH et de leurs professeurs.

**Constats amers** Les jeunes des 4<sup>e</sup> C et D que nous avons rencontrés se destinent à devenir des éducateurs ou des assistants sociaux. Ils sont représentatifs d'une frange de la population scolaire orientée dans l'enseignement technique. Pas seulement à cause de leurs résultats, mais aussi parce que l'enseignement général ne leur convient pas. « Trop théorique » estiment certains d'entre eux qui ne s'y sentaient pas à leur aise. Comme l'expliquent Dominique Visée, membre d'ATD quart-monde et Magali Joseph de l'association « Lire et Ecrire », l'école a été conçue au départ pour une élite. Loin d'être une école populaire, l'école telle qu'elle existe aujourd'hui en Communauté française creuse les inégalités sociales et reste inadaptée aux populations d'origines socioculturelles défavorisées. Accompagner les jeunes dans la découverte de ce constat amer fut passionnant. Découverte de l'obligation scolaire et de la non gratuité effective de l'enseignement. Découverte du droit à l'éducation et de la discrimination dont souffrent certains groupes de population ou certains élèves. Découverte enfin pour certains de l'apport de la culture et des Musées Royaux des Beaux Arts. Comme le fait remarquer dans le film l'un de leurs professeurs, j'ai été frappée par le peu de conscientisation de la part des élèves interrogés du fossé qui existe entre eux et des jeunes issus de milieux favorisés. Certes, ces jeunes devinent qu'un parcours scolaire effectué dans une école plus aisée offre plus de clés à ses élèves. Mais la plupart ne semblait pas réaliser à quel point la culture, notamment, est susceptible de les enrichir et de les soutenir dans leur parcours futur. Cette absence de conscientisation est telle que ce n'est qu'en cours de tournage que les élèves de l'Institut Sainte Famille ont découvert que leur école bénéficiait d'une discrimination positive (D+).

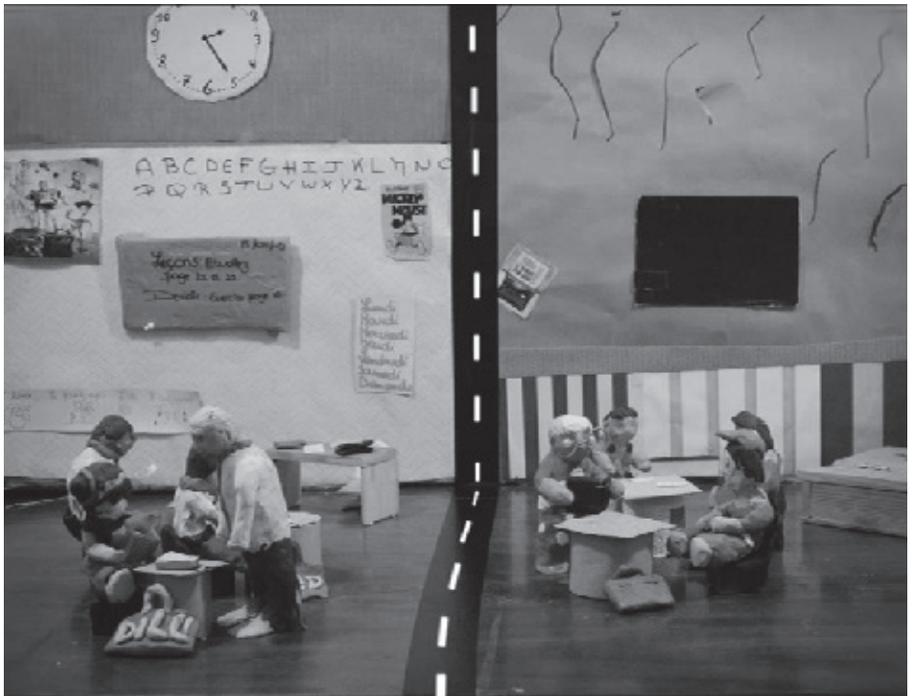
**Le coût de l'avenir** D'autres rencontres (avec le Délégué Général aux droits de l'enfant, la Ministre de l'enseignement obligatoire, une juriste de la Commission droits économiques et sociaux de la LDH), des projets dans le projet (le théâtre forum, la réalisation d'une séquence d'animation) ont encore plus aiguisé leur vision de ces liens indéfectibles entre pauvreté et école. « Pauvre, c'est être sans abri, sans travail, sans foyer », « On est pauvre parce qu'on a mal géré son argent, contracté des crédits ou parce qu'on n'a pas fait d'études ». Il est très rapidement apparu que, malgré les stéréotypes ancrés sur la pauvreté, les jeunes faisaient d'eux-mêmes le lien entre études, diplômes, scolarité complète et le basculement dans la précarité. Au-delà de ce constat, ils ont réalisé que l'école avait un coût et que ce coût, même faible, pouvait constituer un réel handicap pour des populations précaires. Et que le savoir représentait une richesse. Leur rencontre avec Jeroen, un « précaire » qui a transformé un terrain vague en jardin dédié à la collectivité et à l'exposition de ses œuvres (lire portrait page 13) leur a également fait découvrir qu'il ne faut pas se fier aux apparences. La richesse intérieure peut avoir bien plus de prix pour certains que la richesse extérieure. La perplexité de la majorité d'entre eux devant cette philosophie de vie fut à l'aune de cette découverte essentielle...

*« Maintenant je regarde normalement les gens dans les gares, etc. Ce sont des êtres humains normaux mais ils ont eu un souci dans la vie. » (Numan 4d)*



# « L'école, reflet de la société et pas l'inverse ! »

Les élèves de l'Institut Sainte-Famille ont examiné des situations de précarité. Leur méconnaissance du sujet a laissé apparaître les prémices d'une caricature. Récit d'un projet qui redimensionne l'enseignement face à la précarité.



*«Lieu privilégié de la formation et de l'apprentissage de la vie, l'école est de plus en plus souvent le théâtre de souffrances et d'inégalités, la plupart du temps liées à des situations de précarité.»* C'est en ces termes qu'un article du Soir<sup>(1)</sup> rendait compte il y a peu du Rapport du délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos<sup>(2)</sup>.

A l'Institut Sainte-Famille de Schaerbeek, école à discrimination positive, tout est mis en œuvre pour tenter de contrer ces inégalités. «J'ai travaillé dans beaucoup d'écoles», affirme Mounia Gandibleux, professeur de Sciences Humaines. «Ce qui fait mal, c'est que la précarité est bien visible en milieu scolaire. Dès qu'il y a une activité à l'extérieur de l'école, des problèmes d'ordre financier se posent. Ce n'est pas un hasard si près de 35% des parents n'auront pas payé les frais d'études en fin d'année.»

Constance De Keyzer, sa jeune remplaçante le temps d'un congé maternité, surenchérit : «Cela peut poser problème lorsqu'un élève n'a pas de matériel scolaire et doit ainsi compter sur les autres.» Heureusement, comme le souligne Mme Gandibleux, l'Institut met l'accent sur l'altruisme. Une évidence puisque leurs élèves visent une carrière dans le social.

Dans cet institut, le taux d'absentéisme, symptôme alarmant de risque de décrochage, est interpellant. Pourtant, le corps professoral tente de soutenir les élèves et de nouer avec eux des relations de confiance. «J'ai assisté à de beaux moments», confie Constance De Keyzer. «Il y a quelques semaines, une élève est venue spontanément auprès des professeurs pour leur annoncer : «je sens que je décroche». En fait, son père lui demandait de faire du travail administratif à la maison... Les jeunes ont confiance en nous, ils savent qu'on est là pour les aider.»

**Images préconçues** Ensemble, les deux professeurs d'EVS – «Enquête, visite et séminaire» – ont proposé à leurs élèves de 15 ans et plus des activités autour de la thématique de la précarité. Ces activités se sont construites autour d'un projet pédagogique mis sur pied par la LDH visant à identifier et à déconstruire l'image de ces précarisés dont on parle si souvent. «En troisième année de secondaire, il s'agissait pour nous, professeurs, de se focaliser sur les élèves. Ici, en quatrième, on se focalise sur les autres», explique Mounia Gandibleux. «On leur a expliqué divers concepts théoriques car, pour eux, les précaires, ce sont les autres.

*« C'est triste parce que même si  
les personnes travaillent,  
elles sont encore en précarité.  
J'ai appris que la précarité,  
c'était l'instabilité. » (Kübra 4c)*

Pourtant, si on demande à des jeunes ucclois qui sont les précaires, ils parleront de mes élèves». Et Constance De Keyzer de préciser : « Ouvrir les yeux sur des réalités qui ne sont pas les leurs, pas directement en tout cas, était clairement l'objectif ».

Les élèves ont eu l'occasion de rencontrer de multiples acteurs gravitant autour de la thématique de la précarité et d'échanger avec eux des idées qui ont remis en question leur perception, souvent préconçue, des précaires. « Ils ont une vision de l'adulte assez sombre », témoigne encore Mme Gandibleux. « C'est pourquoi je tenais à rencontrer des personnes qui s'affirment et s'investissent dans des actions citoyennes. »

Pour l'école, la participation à un tel projet était d'autant plus intéressante qu'elle doit parfois s'incliner face à certains cas de décrochages scolaires contre lesquels elle n'est pas en mesure d'agir. « Le décrochage scolaire est un véritable fléau. C'est rarement parce qu'il fume une clope devant l'école et qu'il se voit réprimander par un professeur que l'élève s'éloigne de l'enseignement. Beaucoup d'écoliers travaillent en dehors des cours ou aident les parents à la maison. C'est dur à assumer à cet âge. »

**Une participation primordiale** Concrètement, ce projet a pris forme par le mélange de deux classes et la formation de deux groupes, l'un devant réaliser une animation vidéo avec de la plasticine et l'autre devant aboutir à la création d'un théâtre-forum. « La participation des élèves à des activités dont la conception d'un film, c'est la meilleure manière de les intéresser », souligne la professeure de Sciences Humaines ad interim.

« Ces animations ont été mises en place afin de faire émerger les représentations qu'ont les jeunes de la précarité », précise Olivier Boutry, coordinateur de la Commission Droits Economiques et Sociaux de la LDH, à l'initiative de ce projet. « Les professeurs ont ainsi étayés leurs réflexions en abordant le lien de la précarité avec l'enseignement. Avec des éléments comme la portée du droit à l'éducation, les composantes de ce droit (droit à un enseignement de qualité, accessible, adapté et adéquat), les obligations pour l'Etat (obligation de respecter, de protéger et de réaliser le droit en question), les élèves ont pu réfléchir aux causes qui peuvent amener à se retrouver en situation de précarité. »

Le tout a débouché sur le film, « Images de la précarité », qui expose la façon dont des jeunes perçoivent et évaluent le droit à l'éducation. Un film auquel « les élèves étaient fiers de participer », s'enthousiasme Mme De Keyzer. « Ils sont aussi très fiers de servir d'exemples et d'être montrés dans les écoles ». Car, pour Mounia Gandibleux, ces élèves souffrent tellement d'un manque de reconnaissance que, « lorsque l'on est fier d'eux, ils nous le rendent bien. »

**Ambiance polaire sur l'enseignement** La notion d'immigration est souvent associée, presque par réflexe, aux termes « échec » et « pauvreté ». Il en découle que la gestion de l'immigration est une question qui revient sans cesse lorsqu'il s'agit d'envisager les dysfonctionnements de notre système éducatif : en est-elle la cause ou la conséquence ? Pour Mme Grandibleux, la polarisation du système scolaire, mécanisme insidieux créant plusieurs pôles fonctionnellement différents dans une même structure vivante, constitue un élément clé du problème et un souci majeur dans la politique d'enseignement mise en œuvre. « La polarisation est là et c'est cruel. Ce n'est pas le culturel le problème majeur qui crée la différence, c'est l'aspect économique et les moyens dont on dispose. »

La ghettoïsation, elle, représente ce qu'il y a de pire. « Les écoles poubelles, ce n'est pas de l'enseignement », poursuit-elle. « Lorsque le proviseur dit à un prof de laisser quatre gamins jouer aux cartes au fond de la classe parce qu'ils sont là pour les allocations familiale, il y a un problème. » Or, l'essentiel se joue en dehors du cadre scolaire et ces écoles ne peuvent correctement exercer un rôle vis-à-vis d'une population qui est déjà abandonnée. « L'école n'est que le reflet de la société, et pas l'inverse. Tant que l'on n'aura pas réglé des problèmes comme le logement ou l'accès à l'emploi, l'école ne pourra rien garantir. »

**Un avenir incertain** Pour l'enseignante, la multiculturalité pourrait être est un formidable atout si un vrai travail de fond était réalisé dans ce sens. Ce qui ne semble actuellement pas le cas, les deux enseignantes s'inquiétant du repli identitaire actuel et du manque d'accès à la culture de leurs élèves.

Un constat inquiétant et partagé par le Délégué général aux droits de l'enfant. Parmi les neuf mesures de son manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? », les signataires préconisent de « réformer la formation de base et continuée des enseignants afin d'y placer l'enfant au centre de la réflexion. Une place de choix doit être réservée à l'approche sociologique des cultures populaires ».

A Schaerbeek, 80 pourcents des élèves qui fréquentent l'Institut Sainte-Famille sont d'origine magrèbine, les 20 autres pourcents se partageant entre Turcs, Africains, Belges, Russes ou encore Polonais. « Une des grandes difficultés provient du fait que les parents ne parlent pas ou mal le français. C'est problématique car les élèves



*« D'un côté, ces gens me font pitié  
car ils ne dorment pas bien  
et mangent pas bien.  
Mais d'un autre côté, ça m'a  
beaucoup ému car ces gens-là,  
malgré ce qu'ils vivent, ils sont  
généreux et ils rigolent entre eux. »*

**(Anas h. 4d)**

font des fautes en permanence», explique Constance De Keyzer. « Mais c'est aussi propre au langage jeune. Il s'agit d'un langage qui vient de la rue. » Le contexte socioculturel de l'élève, dont le langage est un des révélateurs, véhicule des a priori parmi lesquels, celui leur promettant, dès leur plus jeune âge, un avenir professionnel incertain. Une situation qui a le don de rendre furieuse Mounia Gandibleux. « A aucun de mes élèves on ne parle d'université. Que l'on casse ce mythe de l'inaccessibilité ! » Dans le même ordre d'idée, différentes statistiques montrent les

aberrations de notre système éducatif. On remarque ainsi que l'origine économique et/ou culturelle d'un élève est un facteur déterminant dans la réorientation de celui-ci. Pourtant, Constance De Keyzer explique qu'avec une population d'immigrés, le respect des règles est naturel et l'enseignement n'est absolument pas considéré comme une contrainte. « Ceci dit, cette rigueur est utile mais bloque aussi les élèves dans leur spontanéité. »

**Des visages sur des images** A l'issue de l'initiative de la LDH, la représentation de la précarité par les élèves semble avoir été extrêmement chamboulée. « A la base, ils avaient une vision très caricaturale de ce qu'est un précaire. Selon eux, il s'agissait de quelqu'un qui vit dans la rue et qui n'a pas d'argent », indique Constance De Keyzer. A cet égard, la rencontre des personnes précarisées telles que Jeroen Peters (lire page 13) était particulièrement révélatrice : ils ne voyaient pas en lui un homme précaire. « Ils voulaient voir un lion en cage », poursuit Mme Gandibleux. « En aucun cas ils ne voyaient en des familles, voire en eux, d'éventuelles personnes précarisées. Et finalement, on a entendu des choses comme « Ce n'est pas un SDF, c'est un artiste » ou « Il n'est pas riche en argent mais à l'intérieur ». Au final, ils ont compris qu'être précaire n'est pas forcément être sans-abri. Il y a un aspect plus humain qui s'est dégagé, et ce, parce que l'on est allé à la rencontre des gens, on a appris à les connaître. » C'est ainsi que les élèves ont pu mettre des visages et des vécus sur des clichés.

Les stéréotypes autour de l'enfance défavorisée et des élèves en difficulté scolaire, qui plus est s'ils sont issus de l'immigration, véhiculent une image négative au niveau social et ne sont pas sans influence sur l'image que ces enfants ont d'eux même. Pour ces jeunes qui sont en lien avec la précarité, s'en sortir autrement que par le sport ou la musique, seuls secteurs dans lesquels une éventuelle marge de reconnaissance leur semble être socialement permise, doit impérativement être considéré comme une avenir possible parmi d'autres, une option normale, évidente, choisie. « Le plus dur n'est pas de vivre sans rien mais d'être considéré comme rien », rappelle le manifeste « Pauvreté et école, quelles priorités ? »<sup>(1)</sup>. La précarité, c'est aussi une question de regard...

(1) Le Soir, 22 novembre 2010, « L'école, un lieu de souffrances », Hugues Dorzée

(2) et (3) <http://www.dgde.cfwb.be>

# Sans-abri avec jardin

Cuisiner est sa passion. Et lorsqu'il s'agit de jardiner, il met aussi les petits plats dans les grands. Jeroen Peters, précaire et sociable, accueille le public dans une ancienne décharge revenue à l'état de nature.

Dans une petite ruelle du centre-ville de Bruxelles, à deux pas de la Place Sainte-Catherine, Jeroen Peters me reçoit chez lui, dans sa caravane qui lui sert d'atelier. Tout à son travail, bricolant une porte d'entrée coulissante, l'homme ne cherche pas, lorsque je l'interroge sur sa vie, à s'exposer ou à se mettre en avant. Modestement, il témoigne afin de valoriser l'ensemble d'une couche sociale qui a du mal à s'approprier une identité.

Depuis près d'un an, M. Peeters a investi, en accord avec le propriétaire, un terrain vague et l'a aménagé en jardin privé. Dynamique, il ne cesse d'entretenir son cadre de vie et de le rendre plus attrayant aux yeux du grand public. Si un drapeau belge en berne souligne bien involontairement la désunion d'un peuple qui se désolidarise, bien d'autres éléments du décor (grosses fleurs en plastique coloré, vélo en paille tressé par ses soins) permettent de positiver.

Arrivé dans son domaine, j'aperçois des photos qui garnissent les murs intérieurs, des bancs en bois qui accueillent les visiteurs, un enclôt réservé à ses canards qui amusent les enfants et une mare qui rend sa verdure à la ville. Mais aussi, disposé sur sa caravane, cet écriteau mentionnant: «Interdit d'interdire». La mendicité n'est en effet plus interdite et, pour Jeroen Peters, la police ne culpabilise plus les marginalisés. «Les agents de quartiers apportent un côté plus humain aux forces de l'ordre», me confie-t-il. Reste le regard des passants, parfois accusateur, et l'image résolument négative qu'ils portent sur les mendiants.



**Un quartier qui revit** Jeune, Jeroen quitte un foyer familial qu'il ne perdra cependant jamais de vue. Il s'installe alors en ville, à Bruxelles, en recherche de rencontres, de convivialité et de solidarité. Désenchantement. Il ne trouve pas, dans son lieu de vie et auprès des passants et des commerçants, les marques de soutien qu'il espérait recevoir vu sa situation précaire. Il se fixe alors comme objectif personnel d'essayer de former «une solidarité de ville, comme dans les villages où tout le monde se connaît».

Lors de mon passage, en moins de dix minutes, trois amis lui rendent visite. Ils me saluent tous chaleureusement, dans les deux langues. Leur va-et-vient rythme notre entretien. Jeroen Peters est loin d'être isolé. L'importance du quartier et de ses habitants est indéniable. La sociabilité représente une échappatoire à la précarité, celle-ci pouvant d'abord se révéler être une précarité sociale. Maintenir le lien social est donc indispensable. C'est la raison pour laquelle, pour Jeroen Peters, «les gens ne doivent pas rivaliser avec leurs voisins. Il s'agit là d'une première forme de précarité».

Au-delà des petites fêtes qu'il organise chaque mois, souvent, des enfants viennent s'émerveiller de son monde où humains et animaux parviennent à vivre en harmonie. Le jardin privé qu'il occupe est donc devenu public. Des écoles font des escales afin de profiter de cet espace. Le quartier s'imprègne ainsi d'une ambiance citoyenne et citadine.

**Le précaire, un sujet non identifié** «Plus dur que la situation financière, c'est le regard de la société qui n'est pas simple à assumer», explique notre jardinier précaire. Lorsque des étudiants quémangent dans le métro, ils parviennent, eux, à récolter de l'argent alors que leurs dépenses se limitent à l'achat de boissons alcoolisées... Des boissons qui jouent, dans l'inconscient de la population, un rôle important dans l'image qu'ils ont des précairés ; et qui constitue un frein à la sortie de crise des précaires. «Dans l'esprit des gens, les SDF boivent des Cara, ont des chiens et font la manche à la Grand-Place». Cela, c'est le ressenti de Jeroen Peters lorsqu'il croise des regards et lit les journaux. Une bonne partie du problème repose sur l'image véhiculée. Une image formatée. «Les gens sont aussi formatés», lance-t-il, quelque peu dépité.

La précarité est partout, à portée de tous, et pas seulement dans les pays en voie de développement. «Beaucoup de précaires disent qu'ils ont la volonté pour s'en sortir. Mais il est difficile de passer des paroles aux actes lorsque l'on n'est pas entendu.» Voilà qui devrait encourager la population à ne pas se dédouaner.

Car, si «seule l'opinion publique décide et change les choses», Jeroen Peters croit encore en elle.

Et alors que je m'apprête à lui dire au revoir, il me confie qu'autrefois chef de cuisine, il était la fierté de la Belgique, décrochant une étoile lors d'un concours en Autriche en 1992. Une étoile qui ne brille plus mais qui ne demande qu'à être mieux mise en valeur...



---

# Des clichés contre les clichés

---

A travers son projet «Down and out», le photographe Loïc Delvaux s'est penché sur les thématiques de l'exclusion sociale et du logement au travers de leur représentation.

## **La Chronique : Quel fut l'objectif du projet «Down and out» ?**

Loïc Delvaux : C'est l'envie de savoir qui sont les exclus d'aujourd'hui, comment ils en arrivent là et surtout comment on les laisse en arriver là. Ce fut un vrai questionnement avec la nécessité de découvrir quelles sont les alternatives qui existent. J'ai ressenti le besoin d'être en contact avec le milieu. Je me suis donc plongé dans trois situations différentes, à travers cinq hommes et femmes que j'ai décidé de suivre et de comprendre. Ces personnes, il s'agit d'Alain et Elvis, un duo de sans-abri, Bibi et Mimi, un couple en difficulté, ainsi que Michel, un laissé pour compte.

## **La Chronique : Quel rôle joue l'immersion dans votre méthode de travail ?**

L.D : Plus qu'une valorisation de mes réalisations, je cherchais avant tout à mettre l'histoire de ces personnes que j'ai rencontrées au premier plan. Je n'ai pas fait ce travail pour qu'on vienne me dire « tes photos sont belles ». Ce projet représente pour moi un véritable contre-pied à « la crise » dont on parle sans cesse. Comme beaucoup d'autres, je suis un privilégié et j'avais donc l'intention de mettre un visage sur cette crise. Je voulais aller au plus profond récits de vies.

## **La Chronique : Comment les personnes exposées ont-elles perçu votre immersion dans leur quotidien ?**

L.D : Pour Alain et Elvis, la démarche était juste et ce n'était en rien voyeur. Il n'était par contre pas évident pour Mimi de se montrer car elle est issue d'une famille aisée et l'image qu'elle renvoie est forcément importante. Le sentiment de honte est donc peut-être plus présent dans son cas. Mais elle a accepté de témoigner pour aider les personnes qui sont aussi en difficulté. Enfin, pour Michel, c'est un énorme travail psychologique qui a été réalisé. Il a ce sentiment qu'on lui a porté de l'intérêt. Il est en train de s'en sortir.

## **La Chronique : Violence, contrôle policier, mendicité, graffitis... L'utilisation de la photographie, dans un contexte aussi sombre, ne renforce-t-elle pas les clichés ?**

L.D : C'est un travail documentaire. Toutefois, je ne pense pas montrer le dégradant. Mes photos informent sur la situation. Il n'y a pas de photos chocs ou de sensationnelles. J'ai veillé à respecter la personne dans sa dignité. Par ailleurs, j'ai banni de mon travail les diverses subtilités techniques qui s'offrent au photographe. Mon but était de rester sobre.

## **La Chronique : Un témoignage visuel a-t-il plus d'impact qu'un discours oral selon vous ?**

L.D : Ce qui est sûr, c'est que nous regardons le monde et que nous nous forçons une opinion d'abord par les images. C'est sans doute une erreur que de juger par l'image plutôt que par la complémentarité du son et de l'image. Mais, au final, ce qui pose surtout problème, c'est la surabondance des images. On en reçoit trop. On vit dans un monde de l'immédiateté, trop rapide, ce qui nous empêche de réfléchir. Le risque, c'est une banalisation et une dédramatisation de la précarité.



Photo : Loïc Delvaux

L'intégralité de l'interview  
de Loïc Delvaux est accessible sur  
[www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) dans la section  
« Documents / La Chronique »

# Année européenne de Lutte contre la Pauvreté : pauvre bilan

La définition d'un objectif chiffré, soit 20 millions d'européens à sortir de la pauvreté, constitue une des rares avancées concrètes, mais insatisfaisante, de cette année européenne de lutte contre la pauvreté. Les grands espoirs resteront à la rue.

17 décembre 2010: journée de clôture de l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale ! Un intitulé qui fait froid dans le dos, tellement la crainte est forte que « la matière pauvreté » soit rangée au placard avec les nombreux documents papiers qui ont été produits au cours de l'année à ce sujet.

N'aurait-il pas été plus approprié de la nommer : « Journée d'ouverture sur 9 ans de lutte acharnée pour qu'en 2020 les mécanismes qui créent la pauvreté soient enrayerés et que toute la population en Europe vive dans des conditions correctes ? »

En effet, les circonstances ont voulu que l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale coïncide avec la fin de la Stratégie dite « de Lisbonne » et le début de la nouvelle Stratégie Europe 2020.

La première fut décidée en 2000 pendant le Conseil européen de Lisbonne. Elle dessina alors un programme stratégique de dix ans qui indiquait où l'Union européenne devait se situer à l'horizon 2010. L'objectif premier était de faire de l'Union européenne (UE) « l'économie la plus compétitive au monde et de parvenir au plein emploi avant 2010 ». Un autre objectif essentiel était de réduire de façon considérable la pauvreté dans l'UE. En 2005, la Stratégie de Lisbonne connut une réorientation vers la seule croissance économique et le plein emploi, au détriment du volet social. Non seulement l'objectif initial – abandonné à mi-chemin – d'une réduction significative de la pauvreté n'a pas été rencontré en 10 ans, les inégalités se creusant davantage, mais de plus l'UE, n'a pas atteint un autre objectif majeur qui était de devenir la première économie de la connaissance du monde.

**Stratégie sans choc** La deuxième Stratégie « Stratégie 2020 » est mise en place. Elle accentue à nouveau la croissance comme objectif principal vers 2020 en emballant joliment les choses dans les trois qualificatifs suivants : croissance intelligente, durable et inclusive ! Elle comporte cinq objectifs principaux dont le dernier est de sortir au moins 20 millions d'Européens de la Pauvreté ! 20 millions de personnes « à sortir de la pauvreté » en 10 ans... vite, déjà plus que 9 ans maintenant ! Et les 80 autres millions de personnes, qu'en est-il ? Oups ! Depuis lors ce sont déjà les 100 millions d'autres personnes... que deviennent-elles ?

Certains diront que, enfin, pour la première fois, un objectif chiffré a été établi pour une cause humaine et sociale. Il s'agit d'une victoire de cette année européenne car le pied est mis dans la porte. Habituellement, on ne chiffre que les résultats économiques, la réduction en matière de pollution, etc.

Nous sommes de ceux qui disent que ce « résultat » chiffré n'est pas du tout satisfaisant, sauf à être lu comme le premier pas vers une éradication totale de la pauvreté en Europe dans les plus brefs délais.

Qui seront les « élus » de la sortie de la pauvreté ? Les plus forts parmi les pauvres ? les nouveaux pauvres atteints par la crise récente ? Quels pays vont bouger le plus ? Certains pays pourront-ils se reposer sur le fait que leurs collègues aboutissent à des résultats chiffrés plus intéressants en la matière ?

Et surtout, comment vont-ils le mettre en œuvre cet objectif ? Par la croissance intelligente, durable et inclusive ? Au regard de ce qui se passe actuellement pour résoudre « la crise » qui finalement n'est jamais que la conséquence d'une confiance absolue en la libéralisation des marchés, toutes les craintes sont permises par rapport à la mise en place de processus qui permettent de s'engager résolument vers cet objectif.

Le capital qu'il faudrait que l'Europe chérisse, dont il faudrait que l'Europe parle, autour duquel devraient prioritairement s'organiser ses politiques structurelles et ses relations aux états membres, c'est son Capital Humain.

**Résistances au revenu minimum** Une attitude volontariste et résolument engagée a été déployée par le secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la présidence belge de l'Union Européenne pour obtenir des résultats dans ce sens. Les populations de sans abris, les enfants qui connaissent les conséquences de la pauvreté ont été particulièrement mis en avant et l'idée d'un revenu minimum adéquat a été portée avec conviction. Mais force est de constater que les résultats sont maigres.



Le revenu minimum adéquat n'est défendu par aucun pays. A peine l'Espagne a-t-elle soutenu la proposition belge du bout des lèvres. Et les résistances en Belgique ne sont pas minces : malgré l'engagement du pays sur le plan européen, il n'a pas été possible chez nous de voter l'augmentation des ressources des populations au moins au seuil de pauvreté.

La population européenne est en droit d'attendre de l'Europe l'organisation d'une répartition équitable des Richesses. L'Europe a le devoir de ne pas organiser « la gestion de la pauvreté durable ». Pourquoi semble-t-il incongru, fou, voire indécent de revendiquer un revenu minimum adéquat pour chacun ?

A moins que cela ne déstabilise « l'organisation de la gestion de la pauvreté durable »... Sauf à penser que finalement « la pauvreté » est devenue un secteur de l'économie européenne dont « les produits » sont les humains. Et si finalement les pauvres faisaient partie des plus gros employeurs européens, permettant la création et l'invention de plus en plus de métiers et fonctions qui accompagnent, encadrent, surveillent, rangent, animent, soignent, sanctionnent, consolent, nourrissent, etc. ?

Est-ce fou de penser qu'il serait plus intéressant que « tous ces pauvres » disposent d'un métier stable, justement rémunérateur et durable ? Qu'ils ne soient plus considérés comme « objet d'un système » mais comme sujet d'une société où l'économie serait remise à sa juste place ?

**La richesse, cette grande absente** Finalement, on a beaucoup trop peu parlé des richesses durant cette année européenne de lutte contre la pauvreté. Des richesses matérielles, immatérielles et naturelles, de leur répartition équitable, de leur accessibilité pour tous.

Et pourtant les « pauvres » n'ont pas ménagé leurs efforts pour apporter la leur, pour participer, pour « mettre leur vie » sur la table afin d'argumenter. La prise de risque a toujours été maximale de leur côté en mettant l'expérience de leur vie en exergue, s'obligeant à s'adapter aux contextes et codes culturels du modèle technocratique européen.

2010 a été une année très éprouvante pour eux et, malgré un grand scepticisme, c'était une année d'espoir. Espoir que le regard change, que des actes soient posés, que les conditions de vie s'améliorent, que l'horizon s'ouvre pour leurs enfants.

Le bilan à chaud est maigre ! Mais nous avons l'obligation de nous servir des nouvelles alliances créées, du pied mis dans la porte, pour résolument poursuivre ce combat inégal mais juste.

La traversée de la vie ne peut se réduire à la gestion de la matérialité du quotidien.

C'est une injustice majeure que de contraindre une partie des hommes, des femmes et des enfants à sacrifier leur potentiel créatif à la survie. Les droits de base doivent être organisés au profit de tous pour que la créativité de chaque personne puisse se déployer dans un projet de vie. Alors dès maintenant parlons résolument des richesses, de leur répartition et de leur usage si nous voulons que le peu d'acquis de cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ne se referme sur les populations qui subissent la pauvreté.

*« Ce sont des personnes envers qui on doit beaucoup de respect. » (Charlène 4d)*

# Comprendre pour mieux combattre

C'est au travers de nouvelles théories visant à comprendre le processus de précarisation que Pascale Jamouille a rédigé «La débrouille des familles» (lire recension page 20).

Présentation des pistes de réflexion... pour trouver des solutions.

De nouvelles théories ont été élaborées pour rendre compte de la précarisation qui touche les sociétés occidentales. Des notions qui m'ont été particulièrement utiles pour analyser la précarité sur mes terrains de recherche : les quartiers populaires dans le Hainaut et à Bruxelles.<sup>[1]</sup>

Le sociologue Robert Castel a défini plusieurs notions essentielles pour saisir la problématique de la déliaison sociale. La « désaffiliation » est la mise à mal des liens sociaux essentiels. Elle est liée à l'augmentation massive et structurelle du chômage, et à la perte des protections rapprochées (voisinage, famille, clan...). Avec l'effritement de la société salariale, de plus en plus de personnes sont inemployées ou employées de manière aléatoire.

Pour les personnes socialement amarrées (travail, famille, entourage...), les valeurs modernes d'autonomie et de liberté individuelle ont des aspects positifs. Mais l'individu désaffilié vit le versant négatif de l'individualisme parce que, pour lui, la vie sociale se décline en termes de manques : « manque de considération, de sécurité, de biens assurés et stables. »

Après le vagabond d'hier, la figure du désaffilié est devenue le jeune toxicomane des banlieues, « complètement individualisé et surexposé par le manque d'attaches et de supports par rapport au travail, à la transmission familiale, à la possibilité de construire un avenir... »<sup>[2]</sup>

En conséquence, l'action sociale s'est transformée. Jadis, elle mobilisait même les plus vulnérables des travailleurs aux luttes collectives. Aujourd'hui, l'intervention sociale tente surtout de gérer leur déliaison.

Pour contrer les discours sur l'insécurité civile, Castel développe la notion d'insécurité sociale. Dans les sociétés modernes, dit-il, la montée du chômage, la flexibilité, l'affaiblissement des protections sociales s'accompagnent d'une déqualification de masse et d'une concurrence exacerbée pour les emplois disponibles. Ce qui tend à briser l'entraide, les solidarités et les modes d'organisations collectives du salariat ouvrier traditionnel. On assiste parallèlement à un glissement vers l'état sécuritaire ; certains groupes deviennent les boucs émissaires de ce que la société porte comme menaces.

Castel travailla ensuite sur la notion de discrimination négative. Il montre comment les jeunes des banlieues françaises issus de l'immigration sont particulièrement touchés par le blocage scolaire, le chômage, la dégradation des logements, la relégation... La discrimination ethno-raciale augmente. Et comme toute population reléguée, ces jeunes sont tentés de retourner le stigmate, de s'affirmer comme Blanc, Arabe, ou Noir. Ils se regroupent et s'affrontent, dans des logiques de concurrence exacerbées.

D'autres socio-anthropologues ont travaillé sur l'économie informelle et la culture de la rue, comme stratégie de résistance à la précarisation. L'économie souterraine se présente comme une alternative au vide laissé par l'économie salariale. En quête de respect<sup>[3]</sup>, des jeunes participent aux réseaux du trafic pour faire partie d'un groupe, faire reconnaître leur valeur et accéder à la consommation.

Terry Williams, puis Philippe Bourgois montrent que beaucoup de jeunes des quartiers populaires tombent dans l'illégalité par pragmatisme et parce qu'ils croient au rêve américain (l'entreprise privée, la performance, le travail acharné, la prise de risque...)<sup>[4]</sup>

Les travaux de Loïc Wacquant montrent que « partout en Europe, on est tenté de s'appuyer sur les institutions policières pour juguler les désordres créés par le chômage de masse, le salariat précaire et le rétrécissement de la protection sociale. »<sup>[5]</sup>

La croissance de la politique de contrôle et l'incarcération massive des précaires, font des prisons les vivants satellites des quartiers populaires. Les institutions pénitentiaires deviennent ainsi un « véritable aspirateur social pour nettoyer les scories de l'économie de marché. »<sup>[6]</sup>

L'expérience de l'incarcération déstabilise gravement les couples, la parentalité, les familles, ce qui amplifie la précarisation. Condamnés à vivre d'expédients, dans des sites dévastés, les précaires sont surveillés par l'état pénal. Il étend son aile punitive et se met en spectacle dans les médias et la surenchère de discours politiques sur l'insécurité.

**Les mots de la disqualification sociale** D'autres auteurs analysent les processus de lutte pour la reconnaissance. Serge Paugam enquête auprès de familles d'allocataires sociaux<sup>[7]</sup>. Il analyse l'intériorisation d'une identité négative. Les habitants ont le sentiment d'un « quartier pourri, d'une pourriture à laquelle ils s'identifient ».

*« Dans la plupart des cas,  
ces personnes avaient  
un travail et une vie  
normale. » (Daoud 4d)*

Alors, les familles établissent, parfois avec la complicité des travailleurs sociaux, des hiérarchies au sein de leur lieu de vie. Des stratégies de distinction sociale se mettent en place. Le stigmatisme est tellement insupportable qu'il faut sans cesse l'éloigner de soi en collant sur l'autre une étiquette plus infamante. Chacun prend appui sur les personnes jugées inférieures pour affirmer sa différence.

Pour Paugam, les politiques sociales peuvent atténuer les effets de la dégradation du marché de l'emploi et de l'affaiblissement des liens sociaux, mais elles ne suffisent pas à enrayer la disqualification sociale.

Vincent de Gaulejac travaille lui aussi les conséquences de la honte sociale qui touchent les sujets précarisés.<sup>[8]</sup> Dans l'ancien monde industriel, l'exclusion économique des masses ouvrières renforçait leur solidarité et révolte de classe. Tandis que l'exclusion symbolique qui frappe les allocataires sociaux les dévalorise et les isole ; la lutte des classes se transforme alors en lutte des places.

**Les mots de la souffrance sociale** En 1995, le rapport Lazarus/Strohl met en lumière le mal-être des intervenants sociaux<sup>[9]</sup>. Ceux-ci se sentent débordés par les souffrances que vivent les jeunes banlieusards et leurs parents. Par ailleurs, les travaux sur la souffrance sociale, notamment ceux dirigés par Michel Joubert, rendent compte des accumulations de violences sociales subies par les populations des banlieues<sup>[10]</sup>. Joubert se penchera particulièrement sur les fonctions sociales des conduites à risques. Quand la précarisation augmente, ces pratiques de mise en danger de soi ou d'autrui, sont toujours davantage au cœur de l'expérience des jeunes : tentatives de suicide, consommation excessive de drogues, violences...

Quand la vulnérabilité est principalement économique, les prises de risques renvoient à des impératifs de survie. Quand la fragilisation des jeunes est liée à leur socialisation dans la rue et les trafics, les prises de risques peuvent être une manière de se faire reconnaître et de trouver une place socialement valorisée.

Parallèlement, les travaux d'Alain Ehrenberg analysent le culte de la performance et la compétition généralisée<sup>[11]</sup>. La société industrielle était caractérisée par les conflits de classe et la conscience aigüe des destins collectifs inégalitaires. Dans la postmodernité, l'inégalité sociale est plutôt vécue comme un échec personnel

Le psychiatre Jean Furtos<sup>[12]</sup> interroge lui aussi la complexité de la souffrance psychique d'origine sociale. Les membres d'une société précaire deviennent obnubilés par l'obsession de la perte, possible ou avérée, des objets sociaux (diplôme, emploi, logement, famille...). Il y a des précarités « normales », qui produisent des liens, de la solidarité et de la reconnaissance. Mais quand les précarités deviennent massives, la souffrance commence à empêcher de vivre.

Ces insécurités sociales et mentales peuvent conduire à des paranoïas collectives, des replis, des dépressions, des troubles du comportement. Si la souffrance s'amplifie encore, le sujet peut s'exclure de lui-même, s'empêcher de vivre pour pouvoir continuer à vivre, c'est le syndrome d'auto-exclusion. Le sujet n'habite plus son corps, ne prend plus soin de lui et s'auto-anesthésie. Il n'est plus en contact avec ses affects et s'inhibe intellectuellement. Il rompt activement les liens et devient indifférent à autrui. Il vit au présent ; sa capacité de se remémorer ou d'anticiper l'avenir se délabre.

**Conclusion : les filiations de concepts** Ces auteurs m'ont donné des mots pour penser le poids de la précarisation sur les différentes dimensions de l'existence : les relations au travail, les relations sociales, les lieux de vie, les dynamiques familiales, le rapport à l'exil, la subjectivité... Tous les processus décrits plus haut rendent compte des conséquences du néolibéralisme postindustriel sur la vie quotidienne dans les quartiers populaires. Et apprendre à les penser, c'est l'étape indispensable pour apprendre à les combattre.

**La version intégrale de cet article dont nous publions de très larges extraits**

**est disponible sur le site <http://www.changement-egalite.be>**

**Pour consulter le détail des références bibliographiques, lire page 20**

# Pour aller plus loin...

## Repères bibliographiques intéressants sur base de l'article « Comprendre pour combattre » de Pascale Jamouille

- [1] P. Jamouille, Fragment d'intime, La Découverte, 2008 ; Des hommes sur le fil, La Découverte, 2005 ; La Débrouille des familles, De Boeck, 2002 ; Drogues de rue, De Boeck, 2000.
- [2] R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Gallimard/Folio essai, 1995.
- [3] P. Bourgois, En quête de respect, le crack à New York, Paris, Seuil, 2001 (1995).
- [4] T. Williams, Cocaïne kids, Un ethnologue chez les dealers adolescents, 2001 (1995).
- [5] L. Wacquant, Les prisons de la misère, Raison d'agir, 1999.
- [6] L. Wacquant, Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale, Agone, 2004.
- [7] S. Paugam, La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, PUF/Quadrige, 2000.
- [8] V. De Gauléjac, Les sources de la honte, Desclée De Brouwer, 1996.
- [9] A. Lazarus, H. Strols, Rapport du groupe de travail « Ville, Santé mentale, Précarité et Exclusion Sociale », Une souffrance qu'on ne peut cacher, 1995.
- [10] M. Joubert et C. Louzoum, (dir.) Répondre à la souffrance sociale, Éres, 2005.
- [11] A. Ehrenberg, Le culte de la performance, Calman Levy, 1991 ; La fatigue d'être soi, Odile Jacob, 1999.
- [12] J. Furtos (dir), Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs, Masson, 2008 ; J. Furtos et C. Laval (sous dir.), La santé mentale en actes. De la clinique au politique, Éres, 2005.

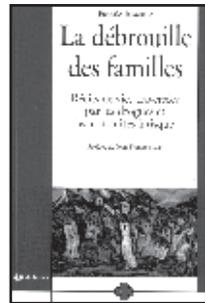
## La débrouille des familles. En marge, citoyens !

En étudiant des familles belges de milieu populaire, traversées par des conduites à risques (violence, micro-traffics, tentatives de suicide, addiction...). Pascale Jamouille fait émerger leur parole et leur regard sur leur histoire. Et nous immerge doucement dans leur réalité. Ophélie, Olivier, Sid, Nourai... racontent la vie ordinaire dans les quartiers «aux marges» de la mondialisation, dans les zones de précarité qu'elle produit. Avec eux, nous rentrons dans les rues, les places, mais surtout dans l'intimité des familles, peuplée de questions, de révolte, de lucidité aussi. « Celui qui n'est pas passé par là ne peut pas comprendre » dit Ophélie, « ce sont des problèmes qui touchent le sens de la vie. On est atteint, le sens de la vie est atteint. » À travers eux, nous abordons

comment peuvent se produire ces conduites à risque : dans le quartier, dans le foyer, à l'école, et dans l'épaisseur des histoires familiales... « Plus la société produit de la marge, de l'exclusion, des perturbations graves de l'inscription des jeunes dans la culture, plus la justice remplit les prisons ». Voilà un des constats de Pascale Jamouille qui, explorant l'espace social, montre que les conduites extrêmes qui traversent les familles contemporaines sont souvent des modes d'adaptation à la précarité. Mais ces familles nous dévoilent aussi toute leur inventivité. Sous la pression des crises traversées, certaines familles ont trouvé des ressources et des points d'appui dans le groupe familial et dans l'environnement. Elles se sont « débrouillées » pour sortir de

l'isolement et faire face à leur condition et, à partir de leurs expériences, certaines d'entr'elles ont réfléchi à la prévention et aux modes d'interventions adaptés.

.....  
Cécile De Borman



«**La débrouille des familles - Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque**» de Pascale Jamouille. De Boeck, Coll. Oxalis, 230 pages, 2009

## Punir les pauvres

Ce livre emmène le lecteur outre-Atlantique pour y analyser les fondements idéologiques néolibéraux du système pénal et exposer comment, à l'ère du travail éclaté et discontinu, l'Etat pénal a tendance à prendre le pas sur l'Etat social. La lutte contre la délinquance de rue ne ferait-elle pas écran à la nouvelle question sociale qu'est la généralisation du salariat d'insécurité? En démontant les

ressorts de la « pensée unique sécuritaire » qui sévit aujourd'hui partout en Europe, ce livre pointe les voies possibles d'une mobilisation civique visant à sortir du programme répressif qui utilise la prison comme d'un aspirateur social chargé de faire disparaître les rebus de la société de marché.



«**Punir les pauvres, de l'Etat social à l'Etat pénal**» de Loïc Wacquant, 2004, Agone, 347 p.

# Répertoire des outils de lutte contre la pauvreté

Répertoire d'urgence non exhaustif à l'attention des personnes en situation de précarité.

## AIDE JURIDIQUE ET/OU ADMINISTRATIVE

- ▶ Aiguillages asbl. Rue Gustave Defnet, 45 à 1060 Bruxelles. Tél. : 02/5341047
- ▶ Dignitas asbl (pour personnes surendettées).  
Rue Henri Tournelle, 3 à 7012 Jemappes. Site web : [www.dignitas.be](http://www.dignitas.be)
- ▶ Centre de conseils et d'accompagnement - CAP. Boulevard d'Avroy, 234 à 4000 Liège. Tél. : 04/2536753
- ▶ Solidarités Nouvelles asbl. Rue de la Porte Rouge, 4 à 1000 Bruxelles.  
Tél. : 02/5127157. Site web : [www.snbru.be](http://www.snbru.be)
- ▶ Le Foyer asbl (informations pour les sans-papiers) : Tél. : 02/4140453
- ▶ Service International de Recherche, d'éducation et d'action sociale asbl - SIREAS.  
Rye du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles. Tél. : 02/6499958. Site web : [www.sireas.be](http://www.sireas.be)

## HEBERGEMENT ET MOBILIER

- ▶ Association des Maisons d'Accueil - AMA.  
Rue de Gheude, 49 à 1070 Bruxelles. Tél. : 02/5136225. Site web : [www.ama.be](http://www.ama.be)
- ▶ Fond du Logement wallon. Rue du Brabant, 1 à 6000 Charleroi. Tél. : 071/207711. Site web : [www.flw.be](http://www.flw.be)
- ▶ Fond du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.  
Rue de l'été, 73 à 1050 Bruxelles. Tél. : 02/5043211. Site web : [www.fondsdulogement.be](http://www.fondsdulogement.be)
- ▶ Fédération des Agences Immobilières Sociales de la région bruxelloise - FEDAIS
- ▶ Syndicat des Locataires. Square Albert 1er, 32 à 1070 Bruxelles. Site web : [www.fedsyk.be](http://www.fedsyk.be)
- ▶ Les petits Riens asbl. Rue Américaine, 101 à 1050 Bruxelles. Tél. : 02/5373026. Site web : [www.solid-r.be](http://www.solid-r.be)
- ▶ Les Cailloux asbl (centre d'hébergement).  
Avenue Winston Churchill, 159 à 1180 Bruxelles. Tel 02/3442801. Site web : [www.lescailloux.be](http://www.lescailloux.be)
- ▶ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat.  
Rue de la Samaritaine, 41 bte 6 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5130626. Site web : [www.rbdh-bbrow.be](http://www.rbdh-bbrow.be)
- ▶ Front commun des SDF.  
Rue du Progrès, 225 bte 1 à 1030 Bruxelles. Tél. : 0479/686020. Site web : [www.frontsdf.be](http://www.frontsdf.be)

## SANTÉ

- ▶ Croix Rouge de Belgique (services sociaux destinés à tous, notamment aux demandeurs d'Asile).  
Rue de Stalle, 96 à 1180 Bruxelles. Tél. : 02/3713111 ou 105 (gratuit). Site web : [www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)
- ▶ Centre d'Action Sociale d'Urgence - CASU.  
Tél. : 0800/99340 (gratuit). Site web : <http://users.skynet.be/albert49/sdf/Strsoc.html>
- ▶ Médecins du Monde.  
Rue de l'Eclipse, 6 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/6486999. Site web : [www.medecinsdumonde.be](http://www.medecinsdumonde.be)
- ▶ Free Clinic. Chaussée de Wavre, 154A. Tél. : 02/5121314. Site web : [www.freeclinic.be](http://www.freeclinic.be)
- ▶ Infor-Drogue. Rue du Marteau, 19 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2275260. Site web : [www.infor-drogues.be](http://www.infor-drogues.be)
- ▶ Alcooliques anonymes AA.  
Boulevard Clovis, 81 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5114030. Site web : [www.alcooliquesanonymes.be](http://www.alcooliquesanonymes.be)
- ▶ CPAS de Bruxelles.  
Rue d'Arlon, 53 bte 4 à 1040 Bruxelles. Tél. : 02/2385157. Site web : [www.cpasbru.irisnet.be](http://www.cpasbru.irisnet.be)
- ▶ Fédération des CPAS de Wallonie.  
Rue de l'Etoile, 14 à 5000 Namur. Tél. : 081/240651. Site web : [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)
- ▶ Nativitas. Rue Haute, 65, 116, 118 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/3742685. Site web : [www.navitavas.be](http://www.navitavas.be)
- ▶ Les Uns et les Autres.  
Rue Comte de Flandre, 13 à 1080 Bruxelles. Tél. : 02/4100960. Site web : [www.lesunsetlesautres.be](http://www.lesunsetlesautres.be)
- ▶ Chez Nous asbl.  
Rue des Chartreux, 60 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5133596. Site web : <http://users.skynet.be/cheznous.bijons>
- ▶ Comité de la Samaritaine asbl.  
Rue de la Samaritaine, 41 bte 6 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5130626. Site web : [www.comitedelasamaritaine.be](http://www.comitedelasamaritaine.be)
- ▶ Fédération des restos du cœur Belgique asbl (Liège, Mons, Wavre).  
Rue Vinàve, 4 à 4030 Grivegnée (Liège). Tél. : 04/2471571. Site web : [www.restosducoeur.be](http://www.restosducoeur.be)
- ▶ Infirmiers de rue asbl.  
Rue d'Artois, 46 à 1000 Bruxelles. Tél. : 0477/483150. Site web : [www.infirmiersderue.be](http://www.infirmiersderue.be)

## EMPLOI - FORMATION

- ▶ Lire et écrire asbl. Rue Charles VI, 12 à 1210 Bruxelles. Tél. : 02/5027201. Site web : [www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)
- ▶ APRES asbl (aide à la recherche d'emploi ou de formation pour détenus et ex-détenus).  
Chaussée d'Alsemberg, 303 à 1190 Bruxelles. Tél. : 02/2195790. Site web : [www.apresasbl.be](http://www.apresasbl.be)
- ▶ Cannelle asbl (restaurant employant des personnes sans aucuns bagages).  
Rue Philomène, 37 à 1030 Schaerbeek. Tél. : 02/2503566. Site web : [www.cannelle.be](http://www.cannelle.be)

## FAMILLE

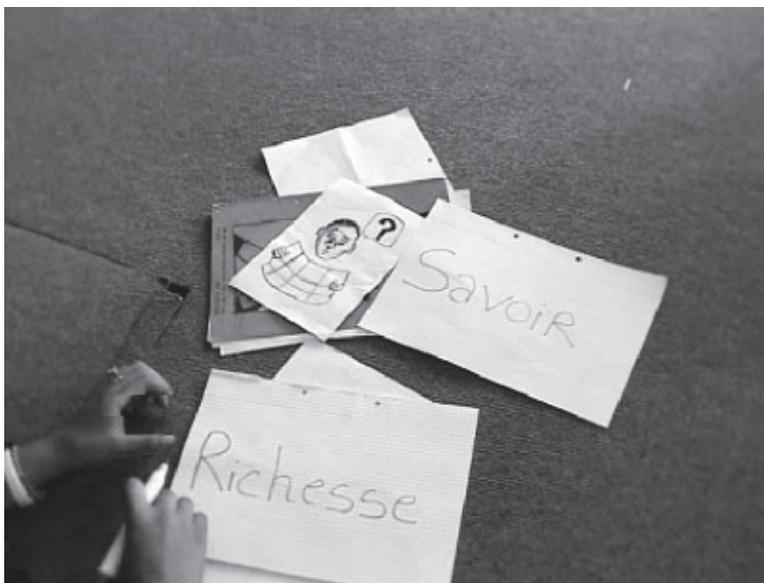
- ▶ Direction générale de la jeunesse.  
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles. Tél. : 0800/20000 (gratuit). Site web : [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)
- ▶ Fédération Infor-Jeune Wallonie Bruxelles.  
Rue Saint-Nicolas, 2 à 5000 Namur. Tél. : 081/337440. Site web : [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)
- ▶ Service Droits des Jeunes - SDJ  
Rue Marché aux Poulets, 30 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2096161. Site web : [www.sdj.be](http://www.sdj.be)
- ▶ Espace Rencontre asbl (pour des relations familiales conflictuelles)
- ▶ Simplement une école (conseils aux jeunes, notamment ceux en décrochage scolaire).  
Rue Haute, 88 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5141880. Site web : [www.simplementuneecole.be](http://www.simplementuneecole.be)
- ▶ Fédération francophone des écoles de devoirs.  
Rue Saint-Nicolas, 2 à 5000 Namur. Tél. : 081/242521. Site web : [www.ffedd.be](http://www.ffedd.be)
- ▶ Infor-Famille Wallonie. En Féronstrée, 129 à 4000 Liège. Tél. : 04/2223797. Site web : [www.inforfamille.be](http://www.inforfamille.be)
- ▶ Télé-Accueil (problème de solitude) : Tél. : 107. Site web : [www.tele-accueil.be](http://www.tele-accueil.be)
- ▶ Ligue des Familles (« Allô Info Famille »).  
Rue Emile de Béco, 109 à 1050 Bruxelles. Tél. : 02/5131111. [www.citoyenparent.be](http://www.citoyenparent.be)

## CENTRES MULTIFONCTIONNELS

- ▶ Centre Social Protestant (aide aux réfugiés et demandeurs d'asile, médiation de dettes, restaurant, animations, boutique de vêtements et de meubles, service d'aide ménagère, espace informatique).  
Rue de Cans, 12 à 1050 Bruxelles. Tél. : 02/5128080. Site web : [www.csp-psc.be](http://www.csp-psc.be)
- ▶ Espace Social Télé-Service (petits boulots, médiation de dettes, service social et juridique, aide aux jeunes, etc.).  
Boulevard de l'Abattoir, 27-28 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/5489800
- ▶ Service de lutte contra la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.  
Rue Royale, 138 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2123173. Site web : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)
- ▶ Fédération des Centres Régionaux pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère asbl - FéCRI.  
Rue de Gembloux, 500 bte 23 à 5002 Saint-Servais (Namur). Tél. : 081/732240. Site web : [www.fecri.be](http://www.fecri.be)
- ▶ Fédération des Centres de Service Social - FCSS.  
Rue de Gheude, 49 à 1070 Bruxelles. Tél. : 02/2233774. Site web : [www.fcss.be](http://www.fcss.be)

*Plus d'adresses et d'informations ?*

*Consultez le guide d'orientation des demandes d'aide,  
sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)*



# Images de la précarité

Réalisation, image et son  
**Perrine Ledan**

**Durée :** 29'08''

**Réalisation animation**

Christine Polis et les élèves des 4C et 4D  
« Technique sociale - Agent éducateur »  
de l'institut de la Sainte-Famille d'Helmet  
à Schaerbeek

**Montage animation**

Juliette Achard

**Coproduction**

→ La Ligue des droits de l'Homme asbl  
→ [lesyeuxouverts.eu](http://lesyeuxouverts.eu)

**Un Projet conçu par**

→ la Commission Droits Economiques,  
Sociaux et Culturels (DESC)  
→ de la Ligue des droits de l'Homme (LDH)  
→ le département Formation de la LDH

**Avec le soutien**

→ du SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté  
→ Economie Sociale et Politique des Grandes Villes  
→ de la Province du Brabant wallon  
→ de la Communauté française de Belgique  
→ de Cera  
→ du Fonds Triodos

Réalisé dans le cadre de « 2010 : Année européenne de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale »



*1 000 exemplaires de cette Chronique  
ont été publiés à destination  
des membres de la LDH  
et de diverses associations  
incluant le DVD  
« Images de la précarité »*

*Pour commander un/des exemplaires  
de « Images de la précarité »,  
envoyer un courriel à  
[formation@liguedh.be](mailto:formation@liguedh.be)  
ou téléphonez au 02/209 62 84/89.*

*Prix : 6 euros (+ frais d'envois)*

La Ligue des droits de l'Homme présente

# LIBERTÉ, ÉGALITÉ, SÉCURITÉ

Du 29 mars au 2 avril 2011 au Théâtre Varia (Ixelles)



7/  
24:  
30!

La Ligue des droits de l'Homme asbl présente

## liberté égalité sécurité

Une semaine de droits humains, de culture et d'échanges sur le droit à la sécurité  
du 29 mars au 2 avril 2011 au Théâtre Varia



Théâtre Varia  
rue du Sceptre 78 – Ixelles  
infos et réservations:  
0471 30 44 90  
reservations@liguedh.be  
[www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)



LE SOIR

lumière



A travers quatre journées et cinq soirées de débats, d'expositions, de performances artistiques, de balades urbaines et de cinéma, «7/24 :30 ! - Liberté, égalité, sécurité» vous propose d'aborder ce droit fondamental qu'est le droit à la sécurité à travers ses nombreuses facettes : la sécurité sociale, individuelle, alimentaire, sanitaire, d'existence, etc. Les enjeux de la politique sécuritaire seront bien entendu également abordés.

Pour être tenu informé du programme de LIBERTÉ, ÉGALITÉ, SÉCURITÉ, inscrivez-vous à la newsletter ou consultez, dès le 1er mars, le site de la Ligue [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)